



INFO-PARENTS

SEPTEMBRE 2025



École Des Hirondelles / Pavillon Des Hirondelles

Site internet :
[École Des
Hirondelles](#)

École Des Hirondelles
430, rue Rocheleau
Saint-Eustache (Québec)
J7R 2W9

Pavillon Des Hirondelles
16, rue Perry
Saint-Eustache (Québec)
J7R 2H3

Téléphone :
450-473-7422

CALENDRIER AOÛT

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		27 11h : Assemblée générale de parents (gymnase du Pavillon) 12h à 16h : Portes ouvertes	28 Rentrée scolaire Entrée progressive au préscolaire 	29 Entrée progressive au préscolaire

CALENDRIER SEPTEMBRE

1 Congé férié	2 Entrée progressive au préscolaire	3 Entrée progressive au préscolaire	4	5 Horaire du lundi
8 Début traiteur Merenda	9	10 Soirée de rencontre de parents	11 Journée pédagogique	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30 Journée déclaration de la clientèle			

Dates importantes à retenir

27 août	Assemblée générale de parents le 27 août à 11h au gymnase du Pavillon des Hirondelles (VDJ)
10 septembre	Rencontre de parents, vous recevrez une invitation.
11 septembre	Journée pédagogique
30 septembre	DÉCLARATION DE LA CLIENTÈLE – Il est important que tous les élèves soient présents pour la prise de présence officielle.

IMPORTANT- Circulation autour de l'école

Nous avons plus de 600 élèves dans notre école. Le respect de la circulation autour de l'école est essentiel afin d'assurer la sécurité de vos enfants.

Si votre enfant a le droit à l'autobus scolaire, nous vous demandons d'utiliser celle-ci.

Si vous êtes à distance de marche, nous encourageons la marche pour se rendre à l'école.

Si vous n'avez pas le choix d'utiliser la voiture ou si vous venez chercher votre enfant à la marche, nous vous demandons votre collaboration afin de respecter le plan qui suit :



Nous vous invitons à utiliser la rue Beauséjour vers le nord, Lavoie vers l'est et ensuite Rocheleau vers le SUD pour débarquer votre enfant du côté de l'école. Ceci augmentera sa sécurité, car il sera déjà sur le trottoir adjacent à l'école. Il n'aura pas à traverser la rue Rocheleau.

Assemblée générale de parents

La première assemblée générale de parents de l'année scolaire 2025-2026 se déroulera le mercredi 27 août, à 11h au gymnase du Pavillon des Hirondelles (VDJ). Vous pouvez prendre connaissance de la documentation sur le site internet de [l'école des Hirondelles](#).

Deux postes au sein de notre conseil d'établissement seront en élection. La collaboration avec l'équipe-école et tous les intervenants gravitant autour de l'école est essentielle.

Au plaisir de travailler avec vous !

En septembre dans nos écoles

BONNE RENTRÉE SCOLAIRE À TOUS!

Nous souhaitons à toute notre belle communauté éducative une rentrée scolaire remplie d'énergie et d'enthousiasme ! Ce qui fait la richesse et la force du CSSMI, c'est la collaboration constante entre l'école et les familles. L'année 2025-2026 s'annonce comme une belle occasion de nous rassembler, d'innover et de faire preuve de solidarité afin d'offrir à nos élèves le meilleur environnement pour apprendre et grandir.

Ensemble, nous continuerons de faire rayonner l'école publique avec cœur, rigueur et détermination. Soyez assurés que notre engagement envers la réussite, le bien-être et le développement de chaque élève demeure au centre de toutes nos actions.

Merci de votre confiance et de votre précieuse contribution à la vie scolaire. C'est main dans la main que nous accompagnerons vos enfants vers de nouveaux apprentissages et de belles réussites.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DANS LES ÉCOLES

D'ici le 30 septembre, chaque école tiendra son assemblée générale des parents. C'est un moment privilégié pour les parents de se rencontrer, d'échanger et de s'engager activement dans la vie de l'école.

Votre présence est essentielle pour représenter les intérêts des familles et contribuer à un environnement scolaire enrichissant et collaboratif. Participez et

faites la différence dans votre communauté éducative Pour connaître la date de l'assemblée de votre école, veuillez contacter la direction ou le secrétariat.

SÉCURITÉ EN ZONES SCOLAIRES

La sécurité des élèves sur la route, c'est l'affaire de tous ! Durant cette période d'effervescence de la rentrée scolaire, soyons particulièrement alertes et vigilants en présence d'un autobus scolaire ou aux abords de l'école.

Nous encourageons vivement les familles à privilégier la marche ou le vélo pour se rendre à l'école.

Ces options sont bénéfiques pour la santé et aident à réduire la congestion autour de l'école, créant ainsi un environnement plus sûr pour tous.

Merci pour votre soutien.

Service de garde

L'accueil et le départ des élèves inscrits au service de garde se feront par la porte principale de l'école. Seulement les élèves inscrits au service de garde seront pris en charge par les éducatrices. Un parent doit se présenter à l'accueil du service de garde, vous devez apposer vos initiales et indiquer l'heure de départ sur la fiche d'assiduité.

Absence de votre enfant au service de garde : L'absence doit nous être communiqué par courriel : sdg.hir@cssmi.qc.ca avant 11h00 am.

Si votre enfant a un horaire variable, veuillez nous informer par courriel des journées de présences de votre enfant une semaine à l'avance ou veuillez remplir le formulaire et nous le faire parvenir le vendredi.

Auto-injecteur d'épinéphrine (ÉPIPEN)



Si votre enfant a une allergie sévère nécessitant l'utilisation d'un auto-injecteur d'Épinéphrine, vous devez, le premier jour d'école, nous remettre l'Épipen de votre enfant avec l'étiquette de la pharmacie qui doit contenir : le nom complet de l'enfant, la date d'expiration du médicament, la posologie, le nom du prescripteur.

Transport scolaire

Veillez prendre note que les informations concernant le transport scolaire de votre enfant sont accessibles sur le site internet du CSSMI.

En début d'année, les retards sont fréquents et nous comprenons cette situation puisse vous inquiéter. Sachez que c'est une situation temporaire qui se résorbe au fil des jours et le personnel l'école fera de son mieux pour répondre à vos questions.

La référence demeure le service du transport scolaire du CSSMI. Vous pouvez les joindre au : 450 974-2505.



que
de

Service de traiteur Merenda

Le service de traiteur Merenda sera disponible dès lundi **8 septembre**. Les commandes et la facturation se font en ligne. Les repas seront livrés quotidiennement à l'école. Vous pouvez dès maintenant créer un compte parent en allant sur le site traiteurmerenda.com.

Nous vous rappelons que les enfants qui utiliseront ce service devront apporter leurs propres ustensiles réutilisables. Les ustensiles devront être lavés à la maison.

Club des Petits-déjeuners- voir document joint

Le club des Petits-déjeuners sera disponible cette année. Toutefois, afin d'y avoir accès, vous devez inscrire votre enfant. Celui-ci sera offert avant le début des classes. Il sera en place au début du mois d'octobre. Le formulaire d'inscription est en pièce jointe au courriel.

Pourquoi les journées qui deviennent des lundis ?

Comme vous avez pu le constater dans le calendrier scolaire, certaines journées se dérouleront selon l'horaire du lundi. Cette situation se répètera à trois reprises au cours de la présente année scolaire et vise l'ensemble des écoles du CSSMI. La transformation de ces journées vise à assurer que tous les élèves bénéficient du même nombre de lundis, mardis, etc. Sans cette mesure, un élève qui aurait à son horaire une période de spécialiste tous les lundis serait pénalisé puisque plusieurs jours fériés ont lieu les lundis dans le calendrier civil

RAPPEL – Procédure lors des retards ou de l'absence de votre enfant

Les élèves qui arrivent en retard le matin ou le midi doivent se présenter au secrétariat pour donner la raison de leur retard.

Il est très important que votre enfant soit à l'école à 7h35 afin de faciliter la prise de présences en classe et ainsi assurer sa sécurité. Certains élèves arrivent régulièrement en retard à l'école. Ce retard dérange le groupe qui a commencé le travail ou les explications de l'enseignant(e). Il nuit à votre enfant également, car il manque les explications pour effectuer correctement la tâche subséquente. Seuls les retards ou départs hâtifs en raison de visite médicale seront considérés motivés aux fins de l'école.

En cas d'absence de votre enfant, il est de votre responsabilité de nous aviser via le portail Mozaïk parents.

Procédurier pour le parent qui désire motiver une absence/retard via le portail Mozaïk :

- 1 Accéder au portail parents Mozaïk : <https://portailparents.ca/>
- 2 Une fois dans le portail, sélectionnez la tuile "Absences" puis "Aviser l'école d'une absence à venir". Il faut ensuite compléter les différentes informations pour pouvoir soumettre l'avis :

Note : Si vous choisissez le motif "Autre", vous devez absolument fournir une explication pour être en mesure de soumettre l'avis d'absence ou de retard (sinon le bouton "Soumettre" reste gris).

Si l'absence n'est pas motivée dans Mozaïk la secrétaire doit prendre un temps précieux à téléphoner pour savoir si l'absence de votre enfant est motivée.

C'est encore une fois une question de collaboration et de sécurité.

The screenshot shows the 'Absences prévues' section of the Mozaïk parents portal. At the top, there is a navigation bar with icons for Absences, Résultats, Finances, Dossier, Messages, and Ressources. Below this, the 'Absences prévues' section contains a form. The first step is to click on 'Aviser l'école d'une absence à venir'. The form includes a dropdown for 'Absence pour le' (day/month), a dropdown for 'Choisir un type d'absence' (with options: Toute la journée, Arrivera en retard, Quittera plus tôt, Une partie de la journée), a dropdown for 'Choisir un motif' (with options: Absence motivée, Autre (inscrire une explication)), and a text area for 'Expliquer au besoin' (with a character limit of 200). A 'Soumettre' button is located at the bottom of the form.

**Emmanuelle Laberge, directrice
Karine Desjardins, dir adjointe
Nancy Savaria, dir adjointe**

**Caroline Lamoureux, secrétaire d'école
Annie Bourdage, secrétaire d'école
Marianne Dugal, tech. Service de garde
Et toutes l'équipe des Hirondelles !!**